



BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

OPC/compartiment/ISIN BNP PARIBAS B PENSION BALANCED / BNP PARIBAS B PENSION GROWTH / BNP PARIBAS B PENSION STABILITY
Numéro d'entreprise FCP → pas d'application
Adresse Rue du Progrès, 55 - 1210 Bruxelles
Gestionnaire BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium

Type de communication Convocation Assemblée Générale Extraordinaire carence et définitive (FCP)
Date de communication 20 mars 2020

BNP PARIBAS B PENSION BALANCED BNP PARIBAS B PENSION GROWTH BNP PARIBAS B PENSION STABILITY

Fonds d'épargne-pension de droit belge

Rue du Progrès, 55 - 1210 Bruxelles

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES PARTICIPANTS

L'assemblée générale extraordinaire des participants au fonds d'épargne-pension BNP PARIBAS B PENSION STABILITY, BNP PARIBAS B PENSION BALANCED et BNP PARIBAS B PENSION GROWTH se tiendra le jeudi 20 avril 2020 à 8h30, à 9h et à 9h30 respectivement, rue du Progrès 55 à 1210 Bruxelles, afin de délibérer et de voter sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour : Changement de la dénomination du fonds commun de placement

Proposition de décision : acceptation de la proposition du Conseil d'Administration de la société de gestion de modifier la dénomination du fonds commun de placement comme repris dans le tableau ci-dessous, et de clarifier quelques éléments dans le Règlement de Gestion :

Ancienne Dénomination			ISIN	Nouvelle Dénomination (20 avril 2020)		
Fonds	Classe	Cat.		Fonds	Classe	Cat.
BNP Paribas B Pension Stability	Classic	Cap	BE0946410785	BNP Paribas B Pension Sustainable Stability	Classic	Cap
	F	Cap	BE0946412807		F	Cap
	O	Cap	BE6257703395		O	Cap
BNP Paribas B Pension Balanced	Classic	Cap	BE0026480963	BNP Paribas B Pension Sustainable Balanced	Classic	Cap
	F	Cap	BE0946413813		F	Cap
	Bpost bank	Cap	BE6298792977		Bpost bank	Cap
	O	Cap	BE6255889683		O	Cap
BNP Paribas B Pension Growth	Classic	Cap	BE0946411791	BNP Paribas B Pension Sustainable Growth	Classic	Cap
	O	Cap	BE6257702389		O	Cap

En conséquence, modification des articles suivants du Règlement de Gestion :

Préambule

Modification de la dénomination des FCP en « BNP Paribas B Pension Sustainable Stability », « BNP



BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Paribas B Pension Sustainable Balanced » et « BNP Paribas B Pension Sustainable Growth » respectivement.

- Article 1
 - Modification de la dénomination des FCP en « BNP Paribas B Pension Sustainable Stability », « BNP Paribas B Pension Sustainable Balanced » et « BNP Paribas B Pension Sustainable Growth » respectivement.
 - Suppression de la notion des titres nominatives ou dématérialisées
 - Modification de l'Arrêté Royal applicable au FCP en l'Arrêté Royal du 25 février 2017 relatif à certains organismes de placement collectif alternatifs publics.
- Article 2, pour les FCP « BNP Paribas B Pension Sustainability Growth » et « BNP Paribas B Pension Sustainability Stability » uniquement.
 - Changement de la dénomination de la Société de gestion en « BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Belgium »

Les participants qui souhaitent prendre part à l'assemblée sont tenus d'en informer par écrit le Conseil d'administration (par courrier à l'attention de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, Fund Legal Service, rue du Progrès 55 à 1210 Bruxelles) pour le 10 avril 2020 au plus tard, en précisant en outre le nombre de parts pour lesquelles ils entendent prendre part au vote et de se munir d'un document attestant du fait qu'ils sont propriétaires de ce nombre de parts (extrait de compte, ...).

L'assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de parts présentes ou représentées. Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée seront adoptées si elles sont votées par les trois quarts des participants présents ou représentés. Chaque part dispose d'un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente.

AVIS AUX PARTICIPANTS

Les participants sont informés de la décision du Conseil d'administration de la Société de gestion de modifier la politique d'investissement des FCP avec date d'effet le 20 avril 2020, et sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale des Participants du même jour de la modification des dénominations des FCP, comme suit :

Mention dans la politique de placement que le fonds applique les exclusions suivantes :

- Les activités très nuisibles sont exclues (l'industrie de l'armement, du tabac, du charbon, du pétrole et gaz non conventionnels)* ;
- L'exclusion de certaines entreprises au sein de secteurs sensibles (par exemple l'huile de palme, le nucléaire, l'amiante)* ;
- L'exclusion des sociétés ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes Directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales*.

*Pour plus de détails voir la partie générale du prospectus.

Le fonds peut également investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM ou OPC. Ceux-ci devront avoir obtenu le label de durabilité Febelfin pour les produits financiers durables, ou s'engager à l'obtenir dans un délai de six mois après la date d'achat. Dans le cas de la non-obtention du label dans les six mois après la date d'achat, ou de la perte du label pour un fonds sous-jacent, ce dernier devra être revendu dans les plus brefs délais et au plus tard dans les 10 jours. Pour plus d'informations sur ce label, voir <https://www.febelfin.be/fr/professionnels/article/les-5-questions-les-plus-pertinentes-sur-la-norme-et-le-label-de-durabilite>.

Dans le processus d'investissement, une analyse ESG est réalisée, sans privilégier automatiquement les meilleurs scores.



BNP PARIBAS

ASSET MANAGEMENT

Les participants qui ne sont pas d'accord avec ces modifications peuvent sortir sans frais pendant un mois : il est rappelé aux participants qu'aucune commission ni frais ne sont dus lors de la sortie d'un fonds.

Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations concernant le fonds (prospectus, document d'information clé pour l'investisseur, rapport semestriel et rapport annuel) en français et en néerlandais, en consultant le site www.bnpparibas-am.be, ou auprès du prestataire de service financier à l'adresse suivante : BNP Paribas Fortis, Montagne du Parc, 3 - 1000 Bruxelles / www.bnpparibasfortis.be.

Le Conseil d'administration